



1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

Identificateur de produit

Nom commercial

Spray Mousse protège-mains (F)
Code-Nr. 118500

Fabricant / fournisseur

WEICON GmbH & Co. KG
Königsberger Straße 255, DE-48157 Münster
Boîte postale 84 60, DE-48045 Münster
Téléphone ++49(0)251 / 9322 - 0, Fax ++49(0)251 / 9322-244
E-Mail : info@weicon.de
Internet : www.weicon.de

Service des renseignements

Abteilung Angebote, Verkauf, Export
Téléphone ++49(0)251 / 9322 - 0

Renseignements en cas d'urgence

Giftnotruf Bonn: Bei Vergiftungen (in case of poisoning)
Téléphone ++49(0)228-19 240

Conditions d'utilisation recommandées

Aérosols Techniques

2. Identification des dangers

Étiquetage - 67/548/CEE ou 1999/45/CE

Remarques relatives à l'étiquetage

Bien que le produit ne soit pas soumis à étiquetage, nous recommandons d'observer les consignes de sécurité.

Règles particulières relatives aux éléments d'étiquetage additionnels concernant certains mélanges

Récipient sous pression. À protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50°C. Ne pas percer ou brûler même après usage.

"Contient 10% d'éléments combustibles"

INCI: AQUA; BUTANE; STEARIC ACID; WATER/ALCOHOL/LECITHIN; ETHYLHEXYL PALMITATE; PROPANE; SODIUM LAURYL SULFATE/SODIUM MYRISTYL SULFATE/SODIUM CETYL SULFATE/SODIUM LAURYL SULFATE/LAURETH-10; MYRISTIC ACID; MINERALOIL;
ETHANOLAMINE; AMINOMETHYL PROPANOL; PROPYLENE GLYCOL; SORBITAN TRIOLEATE; PERFUME; GLYCERIN;
COCOAMIDE MEA; D-LIMONENE; CITRONELLOL; LINALOOL.

Indications relatives aux dangers pour l'homme et l'environnement

Bien que l'obligation de marquage ne s'applique pas à ce produit, il convient d'observer les consignes de sécurité.

3. Composition/informations sur les composants

Description

Préparation d'agent propulseur et d'un mélange de stéarate, de glycol de propylène, de glycérol, de liposomes, d'eau et d'agent auxiliaire.

Composants dangereux

CAS No	EC No	Désignation	[% en poids]	Classification - 67/548/CEE
75-28-5	200-857-2	isobutane	1 - 10	F+ R12
106-97-8	203-448-7	butane	1 - 10	F+ R12
74-98-6	200-827-9	propane	1 - 10	F+ R12

4. Premiers secours

Après inhalation

En cas de malaise, conduire le malade auprès d'un médecin.

Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau. Si les troubles persistent, consulter un spécialiste.

Après ingestion

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

Agents d'extinction appropriés

mousse
produits extincteurs en poudre
dioxyde de carbone

Agents d'extinction déconseillés pour des raisons de sécurité

eau

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Les gaz dégagés lors d'un incendie sont classés principalement toxiques par voie respiratoire

Équipement spécial de protection en cas d'incendie

Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Les travaux d'extinction, de sauvetage et de nettoyage effectués lors du dégagement de gaz d'incendie ou de combustion sans flamme, doivent être réalisés exclusivement avec un appareil respiratoire lourd.

Remarques diverses

Refroidir les récipients menacés par vaporisation d'eau.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Les précautions individuelles

Mettre les personnes en sûreté.
Tenir à l'écart des sources d'ignition.

Les précautions pour la protection de l'environnement

Ne rejeter ni dans les canalisations d'égout, ni dans les eaux.

Les méthodes de nettoyage

Ramasser avec des produits appropriés absorbant les liquides.

7. Manipulation et stockage

Précautions lors de la manipulation

Utiliser uniquement dans des zones bien ventilées.

Remarques relatives à la protection contre l'incendie et l'explosion

Conserver à l'écart de toute source d'ignition - ne pas fumer.
Ne pas pulvériser au contact d'une flamme ou d'objets incandescents.
Récipient sous pression.
Ne pas ouvrir par la force ou brûler.
Éviter les sources de chaleur.

Conditions à remplir par les lieux de stockage et les conteneurs

Conserver dans l'emballage d'origine bien fermé.
Observer les directives administratives sur l'emménagement des cylindres / boîtes à gaz comprimé.

Informations diverses relatives aux conditions de stockage

Conserver les récipients dans un endroit bien ventilé.



La température de stockage ne doit pas être supérieure à 50 °C.
Température de stockage recommandée : température ambiante

8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Remarques complémentaires relatives à la configuration des installations techniques
Aération et évacuation d'air suffisantes.

Composants avec leurs valeurs limites relatives aux postes de travail à contrôler

CAS No	Désignation	Type	[mg/m3]	[ppm]	Remarque
106-97-8	n-Butane	8 heures Court terme	1900 -	800 -	-

Protection des mains

Non exigé.

Mesures générales de protection

Ne pas inhaler les gaz/vapeurs/aérosols.
Eviter de toucher avec les yeux.

Mesures d'hygiène

Ne pas fumer, ne pas manger ni boire sur le lieu du travail.

9. Propriétés physiques et chimiques

Etat Aérosol	Couleur blanchâtre	Odeur agréable
------------------------	------------------------------	--------------------------

Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement

	Valeur	Température	à	Méthode	Remarque
Température d'inflammation	510 °C				
Limite inférieure d'explosibilité	1,4 Vol-%				
Limite supérieure d'explosibilité	32 Vol-%				
Pression de vapeur	6500 hPa	20 °C			
Densité	0,92 g/ml	20 °C			
Solubilité dans l'eau					miscible

Danger d'explosion

Le produit est non explosif - pourtant on ne peut pas exclure le risque de formation de mélanges de vapeur/air explosifs.

10. Stabilité et réactivité

Conditions à éviter

Tenir éloigner de la chaleur.

Matières à éviter

Réagit au contact des agents d'oxydation forts.



Produits de décomposition dangereux
oxyde de carbone
dioxyde de carbone

11. Informations toxicologiques

Hautement toxique/Irritation / sensibilisation

	Valeur/Evaluation	Espèces	Méthode	Remarque
Irritation de la peau	Non irritant.			
Irritation des yeux	Non irritant.			

Constatations empiriques

Risque de nausées et de diarrhée lorsqu'on avale le produit.
L'inhalation est source de perturbations de la coordination et du temps de réaction

Remarques générales

Marquage distinctif conforme à la procédure de calcul spécifiée dans la Directive CE 1999/45/CE.

12. Informations écologiques

13. Considérations relatives à l'élimination

Code déchets	Nom du déchet
15 01 04	emballages métalliques
15 01 10*	emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus

Les déchets dont signalés par un astérisque sont considérés comme des déchets dangereux conformément à la directive 91/689/CEE. relative aux déchets dangereux

Recommandations relatives au produit

Éliminer le produit compte tenu de la réglementation locale en vigueur.

Recommandations relatives à l'emballage

Éliminer conformément aux dispositions légales en vigueur.

Remarques générales

Pour éliminer la boîte conformément aux dispositions en vigueur, il faut au préalable la vider complètement.

14. Informations relatives au transport

Transport terrestre et navigation intérieure ADR/RID

UN 1950 AÉROSOLS, 2.2, (E), Code de classification: 5A
Transport en tant que "quantité limitée" en conformité avec chapitre 3.4 ADR

Transport maritime IMDG

UN 1950 AEROSOLS, 2.2

Transport aérien ICAO/IATA-DGR

UN 1950 Aerosols, non-flammable, 2.2



15. Informations réglementaires

Directive COV (composants organiques volatils)

Teneur COV 9,2 %

(composants organiques
volatils)

Valeur COV 92 g/L

(composants organiques
volatils)

16. Autres informations

Utilisation recommandée et restrictions

Respecter la législation nationale et locale en vigueur relative à des produits chimiques.

Informations diverses

Les indications données ici sont basées sur l' état actuel de nos connaissances. Elles décrivent les dispositions de sécurité à prendre vis à vis du produit concerné. Elles ne représentent pas une garantie sur les propriétés du produit.

Teneur des phrases R/H contenues dans le chapitre 3 (ne faisant pas référence à la classification du mélange!)

R 12 Extrêmement inflammable.